

# Snia-ipr



Audience avec M. Gérard MARIN, Chef du service de l'encadrement le 24 janvier 2023  
DE: Martine GAUTHIER, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, Sébastien CALLUT, chef du bureau des personnels d'inspection  
SNIA-IPR UNSA : Christian CHAMPENDAL, Mohammed DARMAME

Monsieur Gérard Marin, nouveau chef de service à la DE, qui succède à Madame Valérie le Gleut, nous a invité mardi 24 janvier pour un échange d'une heure; les autres OS d'encadrement seront également consultées.

M. Marin, présentant ses collaborateurs présents, Mme Martine Gauthier, sous-directrice de l'encadrement et M. Sébastien Callut, chef du bureau des inspecteurs, rappelle que lui et son équipe connaissent bien l'institution où ils ont tous accompli leur carrière. Il pose ensuite le cadre de la réunion à savoir un premier contact pour faire connaissance et écouter les organisations syndicales, et d'abord celles de l'UNSA éducation arrivées largement en tête des élections professionnelles.

Nous remercions le Chef de service pour cette invitation et rappelons la régularité des échanges informels entretenus avec les personnels du service de l'encadrement dont on la disponibilité est saluée. Nous pointons toutefois les méfaits de l'affaiblissement du paritarisme suite à l'application de la loi de transformation de la fonction publique. Nous rappelons ses conséquences sur la qualité du suivi individuel et collectif des collègues IA-IPR que ce soit lors de leur prise de fonction, de leur mobilité ou d'opérations d'avancement.

Sollicité par M. Marin, sur nos attentes, à la veille de l'ouverture d'un nouvel agenda social, nous réaffirmons notre souhait d'un dialogue social de qualité qui évite les errements du précédent. Nous rappelons les deux versants, statut et métier, qui en seront de nouveau la charpente, citant les propos du ministre lors de notre audience du 7 novembre 2022:

- Les IA-IPR, « experts disciplinaires de haut niveau, ont des missions et des fonctions absolument essentielles » dans le pilotage pédagogique des académies.
- La situation d'aggravation du manque d'attractivité du corps des IA-IPR, « mérite des réponses appropriées ».

L'agenda social dont nous aurons plus amples précisions dans les semaines à venir (la nouvelle CAPN sera installée le 14 février) comprendra un toilettage de la circulaire des missions de 2015, un volet sur l'évaluation (le CIA, servi cette année dans le cadre du RIFSEEP, implique l'évaluation régulière des agents), des discussions autour de l'organisation pédagogique, avec une attention particulière sur les collaborations intercatégorielles, interservices.

Nous rappelons nos mandats du congrès et le besoin urgent de répondre à la forte attente d'une revalorisation à la hauteur du manque d'attractivité du corps des IA-IPR, reconnu par le Ministre lors de notre audience.

Loin de fournir une réponse à leurs attentes l'épisode du projet de fusion des corps d'inspection, conduit à marche forcée, contre la volonté des IA-IPR a été très mal vécu par nos collègues. S'ils ont été soulagés par l'abandon du projet, ils attendent encore des réponses à et leurs aspirations légitimes en termes de progression de carrière.

La perte chronique d'attractivité du métier est directement liée à ces deux causes : des conditions d'exercice du métier dégradées ainsi que des conditions statutaires peu intéressantes pour les corps viviers (IEN, CEPL et AGG), sur le plan indiciaire et indemnitaire. Les conditions d'avancement à la hors classe sont toujours insatisfaisantes. La récente publication de l'arrêté qui bloque le taux pro-pro à 30% jusqu'à 2025 prive d'un levier pour lesquels nous avons eu à l'automne quelques espoirs. La linéarisation de cette dernière au BBIS, ne constitue qu'une maigre

# Snia-ipr



avancée en l'absence d'un échelon spécial, comme c'est le cas des autres corps d'encadrement. De plus, aucune avancée n'a été obtenue pour les collègues à la classe normale (8 années d'attente)

M. le chef de service nous interroge sur notre vision de l'organisation des IA-IPR dans les académies. Revenant sur son propre parcours comme secrétaire général d'académie (Grenoble, Aix-Marseille et Créteil), il mentionne les différences entre académies et la difficulté pour les recteurs d'assurer le suivi de tous les inspecteurs, notamment dans les grandes académies.

Nous rappelons notre attachement à la collégialité des IA-IPR qui permet une adaptation aux particularités de chaque académie et renouvelons notre refus de l'instauration d'un chef de service de l'inspection.

Nous invitons le chef de service à sortir des logiques gestionnaires récurrentes dont on constate l'inefficacité et le coût en termes de perte de sens. Le rejet d'un corps unique de tous les inspecteurs, présentée comme une commande de la DGAFP et déconnectée de toutes réflexion sur les missions comme nous l'avions réclamé, mettant à mal un fonctionnement actuellement lisible et visible par tous les acteurs. Ainsi dans les écoles et les établissements du second degré les différents corps des enseignants identifient clairement leurs inspecteurs (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré collège, lycée GT, lycée pro, postbac). Un projet de fusion dont la pertinence a été aussi interrogée non seulement par la Cour des comptes mais aussi par deux autres ministres : celui des comptes publics et celui de l'économie et des finances, dans leurs réponses à la Cour des comptes.

Abordant la qualité de vie et des conditions de travail, nous rappelons les multiples signaux inquiétants relevés de plus en plus fréquemment : fatigue professionnelles, souffrance au travail, retours dans le corps d'origine, ruptures conventionnelles.

Nous renouvelons notre appel à la vigilance face à la charge de travail parfois imposée aux IA-IPR stagiaires dans certaines académies, et notre inquiétude face à des attitudes de DAFPE ou tuteurs, susceptibles de générer de réels cas de souffrance. Nous rappelons enfin la nécessité d'anticiper les situations dans lesquelles la perspective de titularisation peut être interrogée et mettre en place rapidement l'accompagnement nécessaire.

La démotivation morose d'un corps d'encadrement engagé mais épuisé est en résonance avec celle des agents de tous les corps de notre ministère comme le confirme le baromètre de notre fédération.

Si une partie des maux est conjoncturelle, le SNIA-IPR n'a eu de cesse depuis des années d'alerter et de travailler constructivement sur des causes structurelles indubitables.

C'est le cas des remboursements des frais de déplacement qui devient parfois un casse-tête, « irritant » qui épuise les collègues. Nous renouvelons notre demande de consignes claires sur le point de départ (résidence personnelle ou administrative), le remboursement au trajet effectué (et non le plus court), des frais de péage, de parking, de nuitées, notamment lors des évaluations des établissements (quand des services demandent aux collègues de faire des allers et retours de plusieurs centaines de km, deux voire trois jours de suite). Nous rappelons l'invitation aux collègues de solliciter des avances comme le prévoit le décret de 2006.

Nous remercions nos interlocuteurs pour cette prise de contact qui précède les discussions prochaines de l'agenda social.